

1 inFO militante

N° 3381 du 5 au 18 avril 2023

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



NOUS TENONS LE CAP !

© SEBASTIEN CALVET/REA



p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Réforme des retraites : pour son retrait, mobilisés et déterminés, toujours

- La mobilisation ne faiblit pas contre ce projet injuste.
- Des secteurs toujours dans l'action malgré les réquisitions.
- La grève ou les efforts consentis pour défendre les droits collectifs.
- Pour FO, la censure totale du texte s'impose.
- Ces « cavaliers sociaux » qui laissent augurer d'une censure partielle.
- Assurance chômage : FO saisit le Conseil d'État sur la réforme.

//// DROIT (page 9)

- La contestation du protocole d'accord préélectoral : un syndicat professionnel ne peut contester un PAP signé par une instance supérieure de son syndicat à laquelle il est affilié.

© SOPHIE LIÉDOT



p. 11 à 14

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- CCN des 29 et 30 mars 2023 :
« Nous avons démontré la vitalité de notre syndicalisme ».

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Grèce : une collision ferroviaire à l'origine de l'explosion sociale.
- À la BCE aussi, les salaires sont contraints...

//// REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Fermeture de Buitoni : FO dénonce un « gâchis social » relevant de la responsabilité de Nestlé.
- Amcor flexibles : la grève pour les salaires perdure.
- Minitubes : une grève gagnante pour les augmentations.
- Salaires : la colère monte chez Castorama.
- À Mayotte, une quinzaine de syndicats FO créés.
- Élections CSE : FO continue d'engranger de bons résultats.
- Le secteur confédéral chargé du développement présente le Forum FO du développement.

//// HISTOIRE (page 22)

- Depuis soixante-quinze ans, libres et indépendants pour la justice sociale.
- Christian Debuire, l'ADN d'un militant fidèle.

//// PORTRAIT (page 23)

- Julien : un éboueur en colère contre la réforme des retraites.

DR



p. 23

linFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encre à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal avril 2023.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



SE DÉVELOPPER, C'EST FAIRE GRANDIR NOTRE MAISON!

Nous avons réuni cette semaine notre forum développement, dans un contexte de lutte et de mobilisation massive contre la réforme des retraites. L'intersyndicale rencontre la Première ministre pour lui demander une nouvelle fois de retirer cette loi injuste et brutale.

Cette mobilisation est une réussite pour le mouvement syndical, qui a réussi à construire une unité sans précédent, pour le rôle et la place du syndicalisme, que l'on disait dépassé, ringard, déclinant et parfois même mortel. Nous avons démontré la vitalité du syndicalisme, de notre syndicalisme, nous avons démontré que les organisations que nous représentons, pour lesquelles nous militons, sont incontournables...

Nous devons rebondir sur ce regain de légitimité pour faire grandir notre maison, multiplier les adhésions, notamment chez les jeunes, développer nos implantations. Depuis le début de l'année et le lancement de la mobilisation sur les retraites, les demandes d'adhésion se multiplient.

Nous avons été confortés par les bons résultats de FO dans la fonction publique, nous sommes devenus en décembre la deuxième organisation syndicale sur les trois versants, en maintenant notre première place à l'État, en progressant dans l'hospitalière et dans la territoriale.

Dans le secteur privé, nous devons confirmer cette progression. 66% des CSE vont être renouvelés. L'enjeu est donc énorme. Nous n'avons pas voulu de la loi sur la représentativité d'août 2008, nous l'avons combattue, nous continuons de la combattre, mais elle s'applique à nous. Et sans représentativité, nous n'existons plus!

Là où nous obtenons de bons résultats, c'est la traduction que les revendications portées par FO sont les bonnes. Ils sont la reconnaissance du travail et du militantisme de terrain me-

nés par les équipes syndicales. Nous devons faire encore plus et encore mieux.

Car se développer, c'est peser davantage, obtenir des droits nouveaux, faire aboutir nos revendications sur l'emploi,

les salaires, les conditions de travail, la protection sociale collective... Notre forum a permis de débattre, échanger, discuter des outils, impulser des dynamiques qui nous permettront de nous implanter plus largement, faire voter Force Ouvrière et d'aller chercher la première place qui doit être la nôtre. Quand on est n°1 au plan de l'audience, ce sont nos revendications qui sont écoutées en premier. Et ça nous donne du poids, plus de visibilité pour obtenir de nouveaux droits et lutter contre les réformes qui s'attaquent à notre modèle social.

***Peser davantage,
obtenir des droits
nouveaux, faire aboutir
nos revendications***



© SOPHIE LIÉDOT

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Réforme des retraites : pour son retrait

Mais quand l'exécutif renoncera-t-il à ignorer l'opposition, de plus en plus large dans le pays, à cette réforme des retraites, qui plus est adoptée sans vote de l'Assemblée?! Depuis près de trois mois, l'intersyndicale, qui peut s'enorgueillir de journées d'actions interprofessionnelles massivement suivies, œuvre à obtenir son abandon. Et FO y prend toute sa part. Ce sera encore le cas le 6 avril, date de la onzième journée de mobilisation. Alors que le Conseil constitutionnel doit se prononcer sur la réforme le 14 avril, d'ici là, l'exigence de son retrait aura été réaffirmée par l'intersyndicale, le 5 avril, lors de la rencontre avec la Première ministre. Dans la résolution issue de son comité confédéral national des 29 et 30 mars, FO souligne à nouveau son rejet d'un projet « *dogmatique, injuste, brutal et dangereux en termes de cohésion sociale* ».

La mobilisation ne faiblit p

Après deux mois et demi de mobilisation, la colère et la détermination ne faiblissent pas contre la réforme des retraites que l'exécutif a voulu faire passer en force. Bien au contraire. L'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse appellent à une onzième journée interprofessionnelle de grève et de manifestations jeudi 6 avril. Ce rendez-vous avait été fixé avant l'annonce d'une rencontre le 5 avril entre la Première ministre Élisabeth Borne et l'intersyndicale. Mais reste à voir si l'exécutif entendra enfin la demande syndicale, dont celle de FO, d'un retrait de la réforme des retraites.

Lors de la neuvième journée de mobilisation, le 23 mars, une semaine après l'utilisation du 49.3 et au lendemain de l'intervention du chef de l'État faisant fi, une nouvelle fois, de la contestation, des records d'affluence avaient été battus. Pour la dixième journée, le 28 mars, plus de deux millions de manifestants

déterminés avaient encore défilé dans toute la France ou participé à des blocages pour faire reculer le gouvernement. En dehors de ces grands rendez-vous nationaux, des actions intersyndicales sont menées localement tous les jours.

Le CCN salue l'engagement des militants

Selon un sondage Elabe paru le 29 mars, 63% des Français soutiennent la mobilisation et souhaitent qu'elle continue (+3 points depuis le 22 mars). Ils sont quasiment aussi nombreux (62%) à estimer que l'exécutif est le principal responsable du conflit social (+9 points depuis le 10 mars). Enfin pour 69% des Français, l'exécutif doit accepter de mettre la réforme sur pause et reprendre les discussions.

Le comité confédéral national (CCN) de FO, qui s'est réuni les 29 et 30 mars à Paris, a salué l'engagement des militants qui a permis de parvenir à « *un très*



haut niveau de mobilisation ». Il a rappelé son opposition à tout allongement de la durée de cotisation, tout recul de l'âge de départ à la retraite et toute disparition des régimes spéciaux. Il a aussi dénoncé l'usage de l'article 49.3 de la Constitution, « *totalement inapproprié et inacceptable* ». Le CCN appelle « *les militants, les salariés, les chômeurs, les retraités à poursuivre et amplifier toutes les actions de mobilisation et de grèves avec détermination jusqu'au retrait* ». En particulier le 6 avril.

Clarisse Josselin



rit, mobilisés et déterminés, toujours pas contre ce projet injuste



Des secteurs toujours dans l'action malgré les réquisitions

Le gouvernement a beau avoir lancé des réquisitions de personnels pour éviter que les grèves contre la réforme des retraites ne paralysent l'économie, les mobilisations se poursuivent dans plusieurs secteurs. L'énergie reste l'un des fers de lance de la contestation. « Il y a des piquets de grève qui tiennent un peu partout, dans les centrales nucléaires, dans les centrales hydrauliques des vallées alpines ou sur le site CNR de Bollène », explique Alain André, secrétaire général de la fédération FNEM-FO. Des réquisitions de personnel imposées pour équilibrer le réseau électrique n'empêchent pas des baisses de production, deux fois plus fortes les jours d'appel à la mobilisation interprofessionnelle.

Du côté du pétrole, la grève à la raffinerie de Donges (Loire-Atlantique) est entrée

dans sa cinquième semaine. Le syndicat FO a voté sa poursuite jusqu'au 5 avril, date où l'intersyndicale devait rencontrer la Première ministre. Le mouvement pourrait être reconduit. Les six autres raffineries françaises sont confrontées à des difficultés de fonctionnement, liées au blocage des expéditions ou à l'arrêt de la production, y compris pour maintenance. Bien que des personnels aient été réquisitionnés, de multiples stations-services manquent d'au moins un carburant.

Encore 20% des vols annulés

Dans le transport aérien aussi, les contrôleurs du ciel sont mobilisés depuis des semaines et des grèves se déclenchent localement chaque jour. La Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) a encore demandé

aux compagnies aériennes de renoncer préventivement à 20% de leurs vols les 3 et 4 avril dans plusieurs aéroports (Marseille, Bordeaux, Paris-Orly...), pour les quinzième et seizième journées consécutives.

Si le ramassage des déchets reprend à Paris, d'autres communes voient les sacs poubelle s'amonceler, comme à La Rochelle où un préavis de grève illimitée a été déposé par deux syndicats d'Urbaser Environnement, dont FO, à partir du 4 avril. Des militants FO participaient aussi, le 3 avril, au blocage d'un site de gestion des déchets au Havre.

Le CCN de FO, qui s'est réuni les 29 et 30 mars à Paris, s'oppose à toute attaque contre le droit de grève et réaffirme son opposition à toute réquisition.

Clarisse Josselin

La grève ou les effort consentis pour défendre les droits collectifs

Alors que gouvernements et patronat argument régulièrement des répercussions lourdes des grèves sur l'économie, il faut relativiser. Si selon les économistes, l'impact peut être important (sur la production par exemple) le temps de la grève, d'autant plus si elle dure, il est neutralisé par la reprise de l'activité. Les grèves contre des réformes des retraites en 1995, 2007, 2010 ou encore celles de l'hiver 2019-2020 contre un régime universel ont impacté la croissance du PIB de 0,1 à 0,2 point et sur la seule période trimestrielle concernée. Un effet limité donc alors qu'il

en est tout autrement pour les salariés en grève, notamment les plus modestes, tels les smicards. Aux pertes de salaire s'ajoute actuellement l'impact de l'inflation forte (+15,8% sur l'alimentation par exemple). Et ce n'est pas la revalorisation de 1,6% au 1^{er} avril de prestations sociales, telle la prime d'activité, qui est de taille à rayer leurs difficultés. Depuis janvier, engagés dans les grèves, ces millions de salariés modestes donnent tout son sens au combat syndical pour la défense des droits collectifs.

V. F.

Réforme des retraites : pour son retra

Pour FO, la censure totale du texte s'impose



Saisi de quatre recours (trois émanant de parlementaires, un de la Première ministre), le Conseil constitutionnel (créé en 1958), composé de neuf membres dont son président, Laurent Fabius, rendra sa décision le 14 avril, d'une part sur la recevabilité de la demande d'un référendum d'initiative populaire/RIP et d'autre part sur la conformité, ou non, de la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour

2023 (LFRSS). Celle-ci porte la réforme des retraites, adoptée le 16 mars via le 49.3. Depuis la saisine de l'institution, les constitutionnalistes affichent leurs arguments dans le cadre des scénarios qu'ils estiment possibles : la censure partielle du texte ou sa censure totale.

Un problème de « détournements de pouvoir et de procédure »

L'intersyndicale, qui n'a cessé depuis près de trois mois de demander le retrait de la réforme, a transmis ses arguments au Conseil constitutionnel, sous forme de contributions et via les organisations qui la composent. FO a ainsi déposé les siens. Et pour la confédération, cette loi « est vouée » à la censure. En tête de liste des arguments, le choix du véhicule législatif. Un PLFRSS au caractère « fictivement rectificatif », un mois après la promulgation de la loi

de financement pour la Sécu. Et de rappeler que « le Conseil censure [cf. en décembre 2000, NDLR] toute disposition d'une loi de financement de la Sécu "qui n'a pas d'incidence sur l'équilibre financier des régimes obligatoires de base de la Sécurité sociale" de l'année considérée ». C'est le cas de la LFRSS. Le cadre de débats contraints dans leur délai participe aussi d'un « manque d'exigence de clarté et de sincérité des débats ». Le véhicule utilisé, dont la seule visée est de porter une réforme des retraites, pose aussi le problème de « détournements de pouvoir et de procédure ». FO rappelle la jurisprudence « aussi ancienne que solidement établie » du Conseil d'État. La confédération demande par ailleurs, au nom de « l'impartialité objective », que Jacqueline Gourault, ancienne ministre (2017-2022) jusqu'à sa nomination au Conseil par le président de la République le 1^{er} mars 2022, ne siège pas dans le cadre de cette affaire.

Valérie Forgeront

Assurance chômage : FO saisit le Conseil d'État sur la réforme

Le 24 mars, FO a déposé un recours devant le Conseil d'État contre le décret du 26 janvier 2023 relatif au régime d'Assurance chômage, instaurant la fameuse « contracyclicité de l'allocation chômage ». FO demande l'annulation de la modulation des indemnités :

« Nous invoquons la rupture d'égalité des droits et de traitement des chômeurs : tout le monde devrait être indemnisé au chômage de la même façon. Or, ce décret introduit une durée d'indemnisation différente, variant en fonction du taux du chômage », explique Michel Beaugas, secrétaire

confédéral FO chargé de l'emploi. Par ce texte, avec un taux de chômage inférieur à 9% (au sens du BIT), la durée d'indemnisation des nouveaux demandeurs d'emploi inscrits au 1^{er} février a été amputée de 25%, passant de 24 à 18 mois. Seul un taux de chômage égal ou supérieur à 9% permet

d'accéder à « un complément de fin de droits », soit 24 mois d'allocations chômage. FO conteste ces inégalités de traitement des chômeurs et va déposer, en plus du recours, une question prioritaire de constitutionnalité devant le Conseil d'État.

Ariane Dupré

rit, mobilisés et déterminés, toujours

Ces « cavaliers sociaux » qui laissent augurer d'une censure partielle

Si une majorité de constitutionnalistes estiment improbable une censure totale de la loi réformant les retraites, beaucoup n'écartent pas la possibilité que le Conseil constitutionnel prononce le 14 avril une censure partielle. À les lire, celle-ci serait acquise concernant les « cavaliers sociaux ». Autrement dit, les dispositions dépourvues de tout lien avec le financement de la Sécurité sociale, qui est l'objet du véhicule législatif choisi par l'exécutif pour faire passer sa réforme. En conséquence, les dispositions non financières pourraient être retoquées : l'index senior (obligation de déclarer les salariés de plus de 55 ans dans les entreprises) ou l'expérimentation d'un CDI senior.

C'est d'ailleurs l'un des points développés par FO dans l'argumentaire qu'elle a envoyé au Conseil constitutionnel. Les dispositions de l'article 2 – les indicateurs relatifs à l'amélioration de l'emploi des seniors – relèvent de « cavaliers sociaux », indique la confédération. « *N'affectant pas directement l'équilibre financier des régimes obligatoires de base de la Sécurité sociale, [ces dispositions] sont, par elles-mêmes, un cavalier social* », appuie-t-elle.

De la censure partielle à... une mise aux oubliettes?

Comme le soulignent des politologues, une censure partielle de la réforme offrirait une porte de sortie à l'exécutif. Le président

pourrait déclarer que sa loi amputée est dénaturée et demander alors au Parlement de reprendre l'examen du texte – en vertu de l'article 10 de la Constitution, lequel permet une nouvelle délibération de la loi, ou de certains articles – avant sa promulgation. Or, rappellent ces spécialistes, puisque le calendrier de cette délibération dépend de l'exécutif, celui-ci pourrait repousser la relecture quelques semaines, quelques mois, voire quelques années. Il pourrait aussi ne jamais l'inscrire à l'ordre du jour des assemblées. En résumé, la censure partielle pourrait conduire au final à la mise aux oubliettes du texte. Mais ceci n'est qu'un scénario et on objectera que l'article 10, mis en œuvre trois fois depuis 1958, n'a jamais été utilisé en ce sens.

Élie Hiesse



© SEBASTIEN CALVET/REA

La Macif vous protège dans votre activité syndicale () avec des contrats sur mesure.

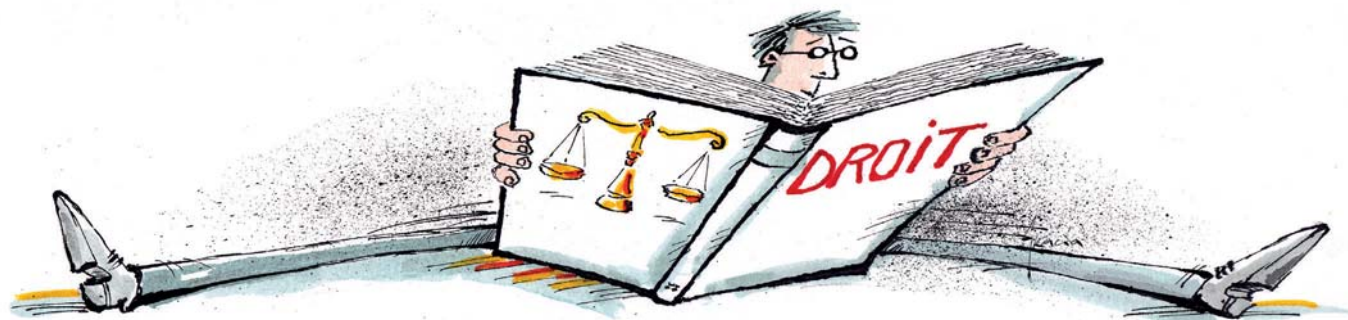
Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ Contactez-nous : partenariat@macif.fr



La Macif,
c'est vous.



La contestation du protocole d'accord préélectoral

Un syndicat professionnel ne peut contester un PAP signé par une instance supérieure de son syndicat à laquelle il est affilié.

À l'occasion de l'organisation des élections des membres du CSE dans une entreprise, une fédération syndicale participe aux négociations, signe un protocole d'accord préélectoral (PAP) et présente des candidats.

Le syndicat local, mais appartenant à la même fédération, saisit le tribunal judiciaire aux fins d'annuler les élections professionnelles, en contestation de la régularité du PAP, élections pour lesquelles il n'a présenté aucun candidat.

Le tribunal judiciaire déclare sa demande irrecevable et déboute le syndicat.

Le syndicat forme alors un pourvoi en cassation sur le fondement que la fédération signataire et lui-même sont deux entités autonomes et que son affiliation à la fédération ne pouvait l'empêcher d'ester en justice.

Un syndicat conserve-t-il un droit propre à demander l'annulation des élections professionnelles lorsque sa fédération a signé le PAP?

Par un arrêt du 22 mars 2023 (pourvoi n°22-13535), la chambre sociale de la Cour de cassation répond par la négative, en se fondant sur une jurisprudence constante.

Au titre de l'article L 2133-3 du Code du travail, les unions de syndicats jouissent de tous les droits conférés aux syndicats professionnels. Ainsi, les syndicats affiliés à une même

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 2133-3 du Code du travail dispose :

« Les unions de syndicats jouissent de tous les droits conférés aux syndicats professionnels par le présent titre. »

L'article L 2314-6 dispose quant à lui :

« Sauf dispositions législatives contraires, la validité du protocole d'accord préélectoral conclu entre l'employeur et les organisations syndicales intéressées est subordonnée à sa signature par la majorité des organisations syndicales ayant participé à sa négociation, dont les organisations syndicales représentatives ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles ou, lorsque ces résultats ne sont pas disponibles, la majorité des organisations représentatives dans l'entreprise. »

confédération nationale, qu'elle soit ou non représentative, ne peuvent présenter qu'une seule liste de candidats, par collège, lors des élections professionnelles dans l'entreprise.

Si le syndicat (la fédération en l'espèce) a signé un PAP répondant à toutes les conditions de l'article L 2314-6, « il en résulte qu'un syndicat professionnel, affilié à une fédération ou à une union de syndicats qui a signé le protocole d'accord préélectoral, que celle-ci soit ou non représentative, ne peut contester la validité de ce protocole et demander l'annulation à ce titre des élections professionnelles dans l'entreprise ».

Cette interprétation n'est pas liée au fait que la fédération ait signé le PAP au nom du syndicat, ou parce que le syndicat est affilié à la fédération (ce qui aurait un effet hiérarchique). Elle est seulement liée au fait que la fédération comme le syndicat représentent la même organisation syndicale.

Il est vraisemblable qu'une fédération ne pourrait attaquer un PAP qu'un de ses syndicats a signé...

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous :
<https://frama.link/InFOjuridique>





L'APPLICATION MOBILE QUI RAPPROCHE SALARIÉS & REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Up, coopérative de salariés et partenaire historique des instances représentatives du personnel, propose une gamme de solutions adaptées aux besoins des salariés, répondant à nos ambitions communes.

Pour favoriser la communication et les échanges entre IRP et salariés, Up étoffe son offre de solutions digitales concrètes et efficaces. Pensée pour les CSE au profit des salariés, l'application mobile MaViePro apporte des éclairages et réponses aux salariés : droit, vie de l'entreprise, conseil, activités sociales et culturelles...

Application mobile développée
en partenariat avec :



Pour en savoir plus sur les solutions du groupe Up destinées à favoriser le dialogue social et améliorer le quotidien des salariés infopartenariatsetcooperation@up.coop

Le groupe Up est
partenaire de



**Ça fait du bien
au quotidien**

CCN des 29 et 30 mars 2023 :

« Nous avons démontré la vitalité de notre syndicalisme »



© SOPHIE LIEDOT

« Nous nous réunissons dans un contexte particulier, un contexte de tensions, un contexte de lutte et de mobilisation massive, un contexte que l'on peut qualifier de chaos démocratique et social, provoqué par le mépris du président à l'égard de ce mouvement et le passage en force sur un projet de réforme rejetée massivement par la population. C'est aussi une période historique pour le mouvement syndical, qui a réussi à construire une unité sans précédent,

inscrite dans la durée, sur le refus commun d'un projet injuste et injustifié. C'est aussi un sentiment de colère immense, comme on en a rarement connu. Colère alimentée par des pouvoirs publics qui piétinent une mobilisation inédite, massive, que le gouvernement refuse de voir et d'entendre. »

Comité confédéral national, 29 mars 2023,
Frédéric Souillot, secrétaire général de FO.

CCN des 29 et 30 mars 2023 : « Nous avons démontré la vitalité de notre syndicalisme »



© SOPHIE UEDOT

« L'interprofessionnel s'est fortement mobilisé : vous avez réussi, nous avons réussi à mobiliser tous les secteurs de l'interprofessionnel. Tout au long de ces derniers mois, nous avons forgé l'unité syndicale, nous avons réussi à la maintenir (...). On fait bloc tout en assumant nos différences. Le maintien de notre unité a incontestablement contribué à la force du mouvement et à l'ampleur des manifestations. Depuis trente ans, peu de mouvements sociaux ont mobilisé plus d'un million de personnes dans la rue. Depuis le début, l'opinion est avec nous. C'est incontestable. (...) C'est aussi et surtout la France des sous-préfectures qui s'est mobilisée. C'était le sens de la présence de l'ensemble des numéros un à Albi le 16 février. Avant de construire le 7 mars, pour durcir le mouvement, annoncer "La France à l'arrêt", car le gouvernement restait sourd à la mobilisation. En alertant que si le gouvernement persistait dans cette attitude, ce serait une faute démocratique qu'il paierait très cher, avec le risque que la situation dégénère. »

Rapport d'activité devant le CCN, 29 mars 2023.

« En septembre, on nous expliquait que cette réforme était nécessaire pour résorber la dette publique et investir dans l'école, la santé et la transition écologique. Ensuite sont venus les arguments de la justice et du progrès social car on allait améliorer les dispositifs de carrières longues, renforcer le compte pénibilité et verser à tous les retraités une pension à 1200 euros, soit 85% du Smic, ce qui figure dans la loi de 2003 mais n'a jamais été appliqué. Et comme rapidement, la tromperie, pour ne pas dire le mensonge, derrière ces arguments a éclaté au grand jour, le gouvernement a usé de l'argument financier, dressant un tableau apocalyptique des comptes des régimes de retraite pour présenter la réforme comme indispensable. C'est une vieille ficelle utilisée par tous les gouvernements à chaque fois qu'ils ont souhaité modifier les paramètres du système de retraite dans un sens toujours plus défavorable aux salariés pour les faire travailler plus longtemps! »

Rapport d'activité devant le CCN, 29 mars 2023.

« Ce 49.3 est un aveu d'échec pour le gouvernement. Échec à expliquer, échec à convaincre, échec à légitimer un projet

injuste. Car oui, en plus d'être injuste et brutale, cette réforme est en bout de course profondément illégitime, triplement illégitime : illégitimité sociale, populaire et désormais démocratique. L'Assemblée nationale n'aura jamais voté cette réforme! »

Rapport d'activité devant le CCN, 29 mars 2023.

« Parmi les boutons qu'il est possible d'actionner, nous nous adressons au Conseil constitutionnel. Nous ne le saisissons pas directement, le recours est déposé par les parlementaires, mais nous avons la possibilité d'y déposer un argumentaire expliquant les détournements de procédure contraires à la Constitution, utilisés par l'exécutif dans le cadre de ce projet de loi. Ce que nous avons fait, le courrier de l'intersyndicale a été envoyé en début de semaine, accompagné de plusieurs contributions. Nous attendons sa décision avec la plus grande attention, il n'est pas impossible que le Conseil constitutionnel censure tout ou partie de la loi. Et il sortirait le pays d'une impasse politique comme nous en avons rarement connu. »

Rapport d'activité devant le CCN, 29 mars 2023.

« Mes camarades, il y aura un avant et un après ce mouvement social. Il est déjà historique. Il laissera des traces, de la colère, de la rancœur, du ressentiment peut-être. (...) Ce mouvement est une réussite. (...) Nous avons démontré la vitalité du syndicalisme, de notre syndicalisme, nous avons démontré que les organisations que nous représentons, pour lesquelles nous militons, sont incontournables... Nous avons démontré notre capacité de mobilisation, inédite, massive, qui prend tout un tas de formes nouvelles. (...) Incontestablement, les syndicats ont regagné en légitimité. La semaine dernière, une enquête d'opinion sondait les Français sur la crédibilité de la parole de l'exécutif d'un côté et des organisations syndicales de l'autre. Nous plions le match : seulement 28% des Français estiment ainsi que la parole du président, sur la réforme des retraites, est crédible. Loin de la confiance accordée aux syndicats : 52% pour Force Ouvrière. C'est bien le signe que nos arguments sont entendus! »

Rapport d'activité devant le CCN, 29 mars 2023.

Résolution du Comité Confédéral National des 29 & 30 mars 2023

Le Comité Confédéral National Force Ouvrière, réuni à Paris les 29 et 30 mars 2023, réaffirme l'indépendance de la Confédération Générale du Travail – FO vis-à-vis du patronat, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques. Plus que jamais, il entend placer son action hors de toute emprise politique et rappelle son attachement à la Charte d'Amiens, fondement du syndicalisme libre et indépendant.

Le CCN rappelle l'attachement de FO à la République une et indivisible et aux principes républicains de Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité et Universalité, garants de l'égalité en droit.

Il condamne les guerres et économies de guerre, dénonce les profiteurs de guerre et réaffirme sa solidarité avec les populations et les travailleurs qui en subissent les effets en Ukraine, en Russie et ailleurs. Il soutient les syndicats des pays concernés et plus largement tous ceux qui militent dans le monde pour la paix et la justice sociale.

Retraites

Le CCN réaffirme son attachement à la retraite par répartition et au maintien de tous les régimes, dont les régimes spéciaux, le code des pensions civiles et militaires de retraite et la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Opposé à tout allongement de la durée de cotisation, tout recul de l'âge de départ à la retraite et toute disparition des régimes spéciaux, il condamne la contre-réforme principalement destinée à satisfaire les exigences des marchés financiers et de la Commission européenne. Le CCN rappelle que 62 ans c'est déjà trop et revendique, dès que les conditions seront réunies, le retour au départ à la retraite à 60 ans.

Le CCN réfute l'analyse gouvernementale, étayée par des projections macro-économiques contestables. Le CCN dénonce la stratégie du gouvernement qui avance masqué pour justifier sa réforme afin de faire des économies pour les dépenses publiques, voire détourner le salaire différé pour d'autres dépenses. Le CCN rejette un projet dogmatique, injuste, brutal et dangereux en termes de cohésion sociale car reposant sur des efforts demandés aux seuls travailleurs pendant que les allègements fiscaux, les exonérations des cotisations sociales et les aides publiques aux entreprises se multiplient sans la moindre contrepartie, ni condition, asséchant ainsi les recettes de nos régimes de retraite.

Le CCN exige l'engagement de véritables négociations sur l'emploi, notamment des seniors, et la mise en œuvre effective de l'égalité salariale femmes-hommes. Il rappelle, à ce titre, qu'une hausse de 10 points du taux d'emploi des seniors rapporterait 50 milliards de

recettes supplémentaires à l'horizon 2030 et l'égalité salariale 6 milliards par an dès 2024.

Le CCN salue l'engagement des militants qui a permis de parvenir à un très haut niveau de mobilisation des travailleurs, y compris par la grève dans l'unité la plus large possible, conformément au mandat du congrès confédéral. Il condamne la surdité et le mépris du gouvernement face à la colère légitime des travailleurs portée par les organisations syndicales.

Le CCN dénonce l'usage de l'article 49.3 de la Constitution, totalement inapproprié et inacceptable. Il soutient que l'exécutif, par son entêtement, son arrogance et son mépris des travailleurs et de leurs représentants, porte la responsabilité de la situation dans le pays. Il rappelle les nombreuses alertes formulées sur le risque social et politique d'un passage en force.

Il dénonce le cynisme du président de la République qui, à travers une intervention totalement décalée, a jeté de l'huile sur le feu. Le CCN réaffirme sa condamnation de toute forme de violence.

Pour le CCN la situation appelle une réponse politique urgente, qui ne peut être l'instrumentalisation des forces de sécurité, contraintes par les ordres reçus de s'opposer aux travailleurs qui expriment légitimement leur colère.

Le CCN FO exige le retrait de ce texte. Il appelle les militants et salariés à poursuivre et amplifier toutes les actions de mobilisation et de grèves avec détermination jusqu'au retrait, dans les valeurs que nous portons.

Le CCN se félicite qu'à l'occasion des mobilisations contre la réforme des retraites, le président de la République ait renoncé au service national universel obligatoire face à la mobilisation massive de la jeunesse aux côtés des salariés, avec leurs syndicats. Ce premier recul en appelle d'autres.

Salaires, pouvoir d'achat et justice sociale

Le CCN rappelle que les travailleurs subissent depuis 2022 une inflation insupportable. Il réfute l'analyse économique



© SOPHIE LIEDOT

Résolution du Comité Confédéral National des 29 & 30 mars 2023

du gouvernement qui prône la modération salariale pour ne pas enclencher une spirale salaires/prix nourrissant l'inflation. Il rappelle que la moyenne des augmentations salariales et des pensions de retraite consenties se situe nettement en dessous du niveau de l'inflation et que les grands groupes engrangent des profits comme quasiment jamais, alors que de nombreux ménages ne parviennent plus à faire face aux dépenses contraintes.

Le CCN revendique l'augmentation des salaires et traitements du privé comme du public, des retraites, pensions, allocations, minima sociaux et bourses étudiantes au moins à hauteur de l'inflation. Il revendique un coup de pouce significatif au Smic pour le porter à 80% du salaire médian. Le CCN réaffirme son opposition à l'association capital/travail qui va à l'encontre du syndicalisme libre et indépendant. Le CCN rappelle la primauté du salaire et du salaire différé sur les autres dispositifs de rémunération.

Il revendique le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires, seul susceptible d'éviter de nouvelles pertes de pouvoir d'achat, difficiles pour l'ensemble des travailleurs et qui étranglent les plus précaires.

Le CCN réaffirme en outre que les aides publiques aux entreprises doivent être conditionnées au maintien et à la création d'emplois, à l'augmentation des salaires, à l'amélioration des conditions de travail, aux investissements productifs, aux relocalisations et au respect de l'ensemble des normes légales.

Le CCN condamne la politique de destruction des services publics et revendique des investissements massifs pour tous les secteurs et en particulier pour la santé, l'Éducation nationale, et ce, de toute urgence. De la même manière, le CCN revendique une augmentation générale des salaires et le déblocage de l'indice dans la fonction publique.

Assurance chômage

Face aux problèmes économiques découlant de l'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie, le CCN exige une indemnisation à 100% du salaire des dispositifs d'activité partielle.

Le CCN revendique l'abandon des dernières réformes de l'Assurance chômage qui ont des conséquences dramatiques pour les demandeurs d'emploi, qui subissent la violence du chômage et n'ont

pas choisi de s'y trouver. Il condamne la modulation et la réduction de la durée de l'indemnisation en fonction de la situation du marché du travail qui va placer les chômeurs, notamment les seniors, dans une situation matérielle extrêmement difficile.

Le CCN revendique le retour aux conditions d'indemnisation de la convention négociée en 2017 et à la gestion paritaire.

Le CCN s'oppose à toute attaque contre le droit de grève et réaffirme son opposition à toute réquisition. Il réaffirme son attachement aux libertés syndicales et à la liberté d'expression.

Le CCN appelle tous les travailleurs conscients des luttes à mener pour préserver les conquêtes sociales et gagner de nouveaux droits, à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant de Force Ouvrière.

Le CCN appelle les militants, les salariés, les chômeurs, les retraités à poursuivre et amplifier toutes les actions de mobilisation et de grève avec détermination jusqu'au retrait, en particulier le 6 avril, jour de la prochaine mobilisation interprofessionnelle.

**Adoptée à l'unanimité
moins 5 abstentions**



© SOPHIE LIÉDOT



“Ce qu’on attend
d’une mutuelle ?
Qu’elle s’adapte
à nous, et pas
l’inverse.”

Avec AÉSIO mutuelle, bénéficiez d’une protection complète et vraiment adaptée à vos besoins, dès que vous en avez besoin.

C’est ça, la mutuelle d’aujourd’hui.

Renseignez-vous en agence ou sur aesio.fr



AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS. Document non contractuel à caractère publicitaire - ©AdobeStock. 23-205-005-1



Grèce : une collision ferroviaire à l'origine de l'explosion sociale

Une catastrophe ferroviaire, conséquence d'années d'incurie dans les services publics, a entraîné grèves et manifestations pour réclamer le départ du Premier ministre.

Le 28 février, une catastrophe ferroviaire a endeuillé la Grèce, provoquant 57 morts et de nombreux blessés. Passée la stupeur des premières heures, et la démission immédiate du ministre des Transports, la population est descendue dans la rue, réclamant des comptes au gouvernement et le départ du Premier ministre Mitsotakis. Une grève générale a même été observée le 16 mars. Car au-delà de l'erreur technique qui a conduit ce jour-là à faire circuler un train de marchandises et un autre, de voyageurs, sur la même voie sur plusieurs dizaines de kilomètres, ce sont des années de détérioration des services publics et de plans d'économies que les Grecs accusent.

Depuis 2010, dans le cadre des mesures d'austérité imposées au pays par ses créanciers (Union européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international), la Grèce a dû réduire drastiquement son nombre de fonctionnaires. « Plus de 180 000 emplois ont été perdus dans le secteur public, ce qui se traduit par des manques dans des services essentiels comme chez les pompiers, dans les hôpitaux, dans les écoles, rapporte dans *Libération* Yiorgos Vassalos, enseignant à l'Institut d'études politiques de Lille. La compagnie de gestion du réseau ferroviaire public n'emploie que 700 employés alors que

selon les représentants du personnel et les syndicats, ils devraient être 2 500. »

Un manque de formation criant

L'organisme régulateur des chemins de fer grecs avait aussi tiré la sonnette d'alarme avant l'accident de cet hiver. Dans son enquête sur la catastrophe dont les premiers résultats ont été publiés, il a signalé de « *sérieux manquements dans la formation des employés de l'organisme qui gère le réseau* ». Le chef de gare de la ville de Larissa, proche du lieu de l'accident, et mis en examen pour homicide involontaire par

négligence, ainsi que certains de ses collègues, n'aurait ainsi pas disposé de la formation théorique et pratique complète.

En 2017, l'organisme public qui gère les chemins de fer a été scindé en deux. Le transport des passagers et des marchandises a été vendu à l'italien Ferrovie Dello Stato (Fs). La gestion du réseau – peu rentable – est demeurée dans le secteur public, où il n'a pas bénéficié des investissements nécessaires. La modernisation du système de sécurité des chemins de fer, qui avait été votée en 2014 et confiée au Français Alstom, ne serait toujours pas achevée.

Sandra Déraillot

À la BCE aussi, les salaires sont contraints...

Les salariés de la Banque centrale européenne se mobilisent pour leurs salaires. En janvier, ils ont en effet été augmentés de 4,07%, alors que l'inflation dans la zone euro en 2022 a atteint 8,4%. L'organisation n'est pas soumise au droit du travail du pays dans lequel elle est installée (l'Allemagne) et crée ses propres règles. Pour l'évolution des salaires, elle a bâti un index fondé sur la moyenne des salaires des banques centrales nationales. Le comité du personnel rejette cette méthode, basée sur des données peu transparentes. Comme il est difficile pour les salariés de faire grève, la contestation se manifeste autrement. Une révision de la méthodologie a été demandée par quelque 373 travailleurs. Et un sondage a révélé que 63% des salariés de la BCE ne lui font pas confiance pour protéger leur pouvoir d'achat. **S.D.**



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

En avril, les prestations sociales (RSA, allocations familiales, APL, prime d'activité...) sont revalorisées de 1,6%. À titre d'exemple, le montant maximum pour le RSA (pour une personne seule sans enfant) passe ainsi de 598,54 euros à 608,12 euros. Alors que le Smic n'a reçu aucun coup de pouce, le montant maximum de la prime d'activité (pour une personne seule sans enfant), s'adressant notamment aux salariés modestes et financée par les comptes sociaux, passe à 595,24 contre 563,68 euros. La revalorisation de 1,6%, jugée minime, découle d'un calcul de l'inflation (lissée sur deux ans, sur deux périodes,) soit 5,6%, déduction faite de la précédente revalorisation de 4% accordée par anticipation en juillet dernier. Sur un an, en glissement, l'inflation est de 5,6% et les prix de l'alimentaire ont grimpé de 15,8%.

V. F.

SMIC SALAIRE

11,27 €

Le Smic a augmenté de 1,81% au 1^{er} janvier 2023. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,20 euro, passant de 11,07 euros à 11,27 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3666 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3666 euros par mois pour 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

141,99 €	Pour 2 enfants à charge (plafond).
323,86 €	Pour 3 enfants à charge (plafond).
505,82 €	Pour 4 enfants à charge (plafond).
182,02 €	Par enfant en plus à charge.
71,03 €	Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

- +0,8% en mars 2023 (+1% en février 2023).
- +5,6% variation sur un an (+6,3% en février 2023).

En mars 2023, les prix à la consommation augmentent de 0,8% sur un mois et de 5,6% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

- 9,2%** **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.
- 0,5%** **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90%** Assurance vieillesse.
- 0,40%** Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15%** Tranche 1.
- 8,64%** Tranche 2.
- 0,024%** Apec.
- 0,14%** CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

- 0,86%** Tranche 1.
- 1,08%** Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2022

- 4,85 € (brut) Valeur du point.**
- 5820,04 € (brut annuel)** Indice 100 – indice majoré 203.
- 1712,06 € (brut mensuel) Minimum de traitement** – indice majoré 353.
- 11,10%** **Retenue pour pension.**
- 9,2%** **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
- 0,5%** **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Fermeture de Buitoni : FO dénonce un « gâchis social » relevant de la responsabilité de Nestlé

Un an après le scandale des pizzas contaminées, Nestlé a annoncé la fermeture définitive de l'usine qui avait, avec l'aval des autorités sanitaires, relancé une production partielle fin 2022. Cent quarante emplois sont menacés.

« **N**on à la fermeture ! » À l'appel de FO, majoritaire, une cinquantaine de salariés de l'usine SPAC Buitoni de Caudry (Nord) devaient manifester le 5 avril devant le siège de Nestlé France à Issy-les-Moulineaux, pour dénoncer la fermeture définitive de leur site. La filiale française du géant agroalimentaire, qui en est propriétaire, a annoncé sa décision le 30 mars, presque un mois après avoir suspendu la production partielle. Elle motive son choix par « la chute des ventes », et des prévisions d'achat des distributeurs inférieures aux commandes antérieures.

« FO se battra jusqu'au bout pour l'emploi des 140 salariés »

« Quand la production a été relancée fin 2022, avec l'aval des autorités sanitaires, 30% des distributeurs annonçaient poursuivre leurs achats Buitoni, pour un volume de 3500 tonnes par an. C'était déjà faible, la ligne 2, relancée, pouvant produire 9000 tonnes par an. Selon Nestlé, ces prévisions auraient été revues à la baisse, à 500 tonnes annuelles, soit l'équivalent de trois semaines de production... », détaille Stéphane Derammelaere, délégué syndical FO. La FGTA-FO, qui soutient FO-Buitoni, dénonce « un énorme gâchis social et économique, qui relève entièrement de la responsabilité (...) du groupe Nestlé ». « Malgré les multiples alertes lancées par FO et les salariés, ce n'est qu'après que le scandale sanitaire lié aux pizzas de la gamme Fraich'Up a éclaté que des mises aux normes ont été effectuées », rappelle-t-elle.

« FO se battra jusqu'au bout pour l'emploi des 140 salariés », annonce Stéphane Derammelaere. Le syndicat a refusé de participer à l'ouverture des



négociations PSE, prévues par Nestlé le 5 avril. L'industriel s'est engagé à proposer à chaque salarié « une opportunité de reclassement interne », et à ne procéder à aucun licenciement d'ici janvier 2024 – délai pour retrouver un repreneur. Jusqu'à cette date, les salariés verront leur salaire maintenu à 100%. Soutenus

par les élus locaux, ils multiplient les actions, notamment des dépôts de croix portant leur nom, prénom, date d'embauche et le « 30 mars 2023 » comme fin symbolique. « La majorité des salariés ont plus de 50 ans et ont bossé toute leur vie sur le site », rappelle le militant FO.

Élie Hiesse

Amcor flexibles : la grève pour les salaires perdure

À l'usine d'Amcor flexibles à Sélestat (Bas-Rhin), un site de 400 salariés fabriquant des emballages pour l'industrie, les NAO 2023 sont dans l'impasse. Depuis le 17 mars, à l'appel de FO et d'un autre syndicat, les salariés font grève pour obtenir une plus forte augmentation de salaire. Le préavis de grève a été renouvelé jusqu'au 12 avril. « C'est très bien suivi. Chacun débraye une heure ou plus, quand il veut. Cela désorganise la production sans faire perdre trop de salaire à chacun », explique Christian Boehrer, délégué FO du site de Sélestat. Mi-mars, les propositions de la direction pour 2023 (4,3% d'augmentation générale pour les ouvriers, 3,3% pour les Etam et 0,7% en individuel, 4,3% pour les cadres en termes de mesures individuelles) ont provoqué ce conflit.

Récolter les fruits des bons résultats

Après 4,4% en 2022, la proposition de +4,3% ne satisfait pas. « En France, nous sommes l'usine du groupe qui marche le mieux. Sélestat a dégagé 26 millions d'euros de bénéfices en 2022. Les salariés ne comprennent pas pourquoi ils n'en récoltent pas les fruits, surtout avec l'inflation », répond Christian Boehrer. FO souhaiterait 6% d'augmentation. Pour le moment, silence radio de la direction. Mais le délégué estime qu'il recevra rapidement « des nouvelles », face au coût de la grève pour Amcor...

Ariane Dupré

Minitubes : une grève gagnante pour les augmentations

Après une grève massive en mars, les syndicats de Minitubes à Grenoble, dont FO, ont fini par décrocher des augmentations de salaire à hauteur de 6,5% lors des NAO de 2023, toutes mesures confondues.

Chez Minitubes à Grenoble, un fabricant de tubes de haute précision pour la chirurgie et la médecine, 150 salariés, soit la moitié des effectifs de l'entreprise, ont débrayé pendant neuf jours, du 6 au 14 mars, à l'appel de FO et avec l'intersyndicale de l'entreprise. En cause : des augmentations salariales pour 2023 décevantes. « Au bout de cinq réunions sur les NAO, les dernières propositions de la direction pour les salaires – une enveloppe de 4% de la masse salariale – restaient insuffisantes face à l'inflation. C'est ce qui a déclenché notre appel à la grève. Mais il y a aussi d'autres problèmes. Les ouvriers les plus anciens sont en colère de voir leur salaire stagner. L'augmentation rapide du Smic a écrasé les grilles salariales. Aujourd'hui, un régleur avec quatre ans

d'ancienneté gagne seulement 20 euros de plus qu'une opératrice débutante », explique Sabri Dib, DS FO de Minitubes. Autre point de crispation : l'obtention d'un treizième mois, toujours inexistant dans l'entreprise, et que la direction voulait financer en prenant sur les augmentations. « C'était hors de question ! », s'agace le représentant de FO, deuxième syndicat de l'entreprise.

Au total, 6,5% d'augmentation

À la suite de cette grève paralysant la production, un accord a été trouvé avec la direction. Le texte, finalisé le 27 mars, reste sur un maximum de 4% d'augmentation globale. Mais a été obtenue pour tous les salariés une revalorisation de base de 40 euros mensuels. Les ouvriers

recevront une augmentation générale de 3% (et 1% en individuel) en mai prochain, rétroactive depuis janvier. Les salaires des Etam seront revalorisés de 2% (et de 2% en individuel). Ceux des cadres augmenteront de 1% et de 3% à titre individuel. Pour les ouvriers, certaines primes d'équipes ont été revalorisées entre 5 et 10 euros. Mis bout à bout, « cela fait environ 6,5% d'augmentation », calcule Sabri Dib. La société s'engage aussi à ouvrir une négociation sur la mise en œuvre du treizième mois en 2023. Le militant compte bien agir pour que soit davantage reconnue l'ancienneté, problème non réglé par ces NAO. Sans doute via la nouvelle classification des emplois en cours dans cette entreprise de la métallurgie.

Ariane Dupré

Salaires : la colère monte chez Castorama

Salaires au rabais, dégradation des conditions de travail, manque de reconnaissance... Rien ne va plus chez Castorama. À Englos (Nord), la moitié des salariés du magasin ont cessé le travail le 24 mars à l'appel de FO. Ils exigeaient notamment une augmentation de 10% pour tous, revendication portée depuis plusieurs mois par le syndicat qui avait déjà appelé à une grève, nationale, en novembre. « Malgré l'inflation galopante, lors des NAO 2023, les salariés n'ont obtenu qu'une augmentation générale de 50 euros brut, soit 3% pour les plus bas salaires et 1,5% pour les cadres d'exploitation, dénonce Jean-Paul Gathier, délégué central (DSC) FO chez Castorama.

La direction se justifie par une revalorisation des grilles, mais le premier niveau de salaire est aujourd'hui à 0,63% au-dessus du Smic, contre 11,5% il y a vingt ans. Et tout est à l'avenant. » Le 31 mars, lors d'une réunion avec les DSC, la direction a refusé de rouvrir les négociations salariales.

Les employés privés de prime et de repas!

La situation est particulièrement tendue à Englos. Après de récents travaux de rénovation, les cadres ont touché une prime de « revitalisation » représentant 80% d'un mois de salaire et ont été invités à un repas. Pas les employés, pour qui la nouvelle



organisation va pourtant rimer avec une hausse des objectifs. Le syndicat FO reste

mobilisé et réfléchit à de nouvelles formes d'actions.

Clarisse Josselin.

À Mayotte, une quinzaine de syndicats FO créés

Moins d'un an après son élection, le secrétaire général de l'UD FO de Mayotte, Arkaddine Abdoul-Wasson, recueille les fruits de sa stratégie de développement.



L'équipe de l'UD FO de Mayotte (de gauche à droite) : Hamidou Madi M'Colo, trésorier, Zabibo Boura, membre du comité exécutif, Arkaddine Abdoul-Wasson, nouveau secrétaire général, et Abdoul-Oihaby Mihidjay, secrétaire général adjoint.

Faire de FO la première force syndicale de Mayotte. Depuis qu'il a été élu au printemps 2022 secrétaire général de l'union départementale, Arkaddine Abdoul-Wasson affiche haut ses ambitions. Sa première année de mandat n'est pas écoulée que la stratégie de

développement déployée porte ses fruits. Au-delà des excellents résultats lors des élections dans la fonction publique de décembre (première place dans les fonctions publiques d'État, hospitalière, territoriale), l'UD FO 976 a suscité la création d'une quinzaine de sections : une à la mairie de Dembeni

et les autres dans des PME. « Principalement dans la sécurité, le bâtiment, le transport sanitaire et l'agroalimentaire », précise le militant, qui peut se prévaloir d'avancées dans la défense des droits des salariés.

Référents, suivis et formations

Chez Clean Services (170 salariés) à Mamoudzou, la section FO – née en janvier – a obtenu l'engagement de la direction à payer effectivement les salaires en fin de mois. Pour cela, il a fallu en passer par un signalement à l'inspection du travail et une menace de grève. Il a fallu surtout accompagner les adhérents, pas à pas, dans la structuration et la défense de leurs revendications. « Une centaine de salariés avaient pris leur carte FO à titre individuel, pour avoir un appui face à la direction qui réglait tout avec des arrangements individuels. Ils ne savaient

pas qu'ils pouvaient créer une section », précise Arkaddine Abdoul-Wasson, qui a monté un groupe WhatsApp avec le syndicat. Comme il le fait systématiquement à chaque création de section, au nom de ses maîtres-mots : « proximité et communication ».

« Je veux que l'UD redevenue attractive », appuie ce régulateur de bloc au Centre hospitalier. Il fait feu de tout bois. Il a engagé le recensement des sections FO « qui ne s'impliquent plus dans l'UD », et organise chaque semaine « deux à trois réunions pour discuter, comprendre les raisons de leur retrait et leurs attentes ». Il a constitué un groupe de référents de différents secteurs. Il relance les formations, avec la confédération. « Découverte de FO », « Comprendre ses droits » : en juillet, une quarantaine de militants seront formés en présentiel. « On essaie de relancer la machine », conclut-il, modeste.

Élie Hiesse

Élections CSE : FO continue d'engranger de bons résultats

FO devient le premier syndicat chez Edvance, filiale du groupe EDF qui compte près de 150 salariés. Avec 57% de représentativité lors du scrutin organisé mi-mars, FO a remporté 7 des 12 sièges de titulaires chez les cadres et le seul siège d'ETAM à l'issue du premier tour. C'étaient les premières élections CSE organisées dans la société.

Au centre d'appels Armatis de Tauxigny (Indre-et-Loire), les équipes FO ont également remporté une belle victoire en mars avec plus de 58% des voix (35,5% en 2019), dont 56,14% chez les techniciens et 40% chez les cadres.

Avec près de 72% des suffrages, FO progresse encore à l'URSSAF de la région PACA, où les élections étaient

organisées mi-mars. Dans le détail, le syndicat remporte 64,94% des voix chez les employés (9 sièges sur 13) et 79,63% des voix chez les cadres (7 sièges sur 8).

FO reste également le premier syndicat chez Fiat Powertrain Technologies (FPT), sur le site de Bourbon-Lancy, avec 41,33% de représentativité à l'issue des élections CSE organisées fin janvier. Le syndicat a obtenu 8 sièges au CSE (6 dans le premier collège et 2 dans le deuxième collège).

Enfin, FO enregistre une progression de 7,5% chez Orange Lease (solutions de financement Orange), en passant de 21,3% en 2019 à 28,8% en 2023 lors des élections organisées en mars.

Clarisse Josselin

Forum du Développement des 4 et 5 avril 2023



Pascal Lagrue,
secrétaire
confédéral
chargé du
secteur du
développement.

En préambule, il convient de reprendre un extrait d'une résolution issue de notre dernier congrès confédéral FO de Rouen.

« Le Congrès réaffirme que le développement syndical est l'un des objectifs prioritaires et impératifs pour assurer l'avenir de notre CGT-FO (...). Il nous revient de nous organiser et d'agir pour convaincre le plus grand nombre de travailleurs de rejoindre les syndicats FO, accroître le nombre de nos implantations et de nos adhérents, renforcer et améliorer notre représentativité. »

Ainsi, cette résolution met l'accent une nouvelle fois sur le développement de notre organisation et c'est pourquoi le secteur confédéral chargé de la question organise un forum pour créer de l'interaction, des échanges, des partages d'outils et de process pour les militants qui s'investissent sur le sujet.

Les 4 et 5 avril 2023 ont donc réuni à la confédération plus de cent cinquante militants FO pour comprendre les enjeux, mais également les moyens à mettre en place pour parvenir à développer nos syndicats.

Plusieurs temps d'échange ont été proposés tout au long des deux journées pour aborder les freins et réussites pour s'implanter, faire adhérer et faire voter FO.

La communication syndicale, volet majeur du développement, a été également analysée.

Ce forum a été encadré par deux intervenants extérieurs prestigieux, le sociologue et chercheur au LEST-CNRS, Mario Correia, et le directeur du département Sciences politiques de l'Université de Versailles, Stéphane Olivesi.

Cet événement a également été l'occasion d'évoquer des sujets qui doivent être l'objet d'attentions renouvelées par les structures de notre organisation syndicale, comme la jeunesse, les étudiants, les alternants, les travailleurs des plateformes... mais également de revenir sur des sujets qui sont déterminants pour notre avenir, comme la syndicalisation des cadres.

Pour l'ensemble de ces sujets, nous devons leur porter toute notre attention et les amener à rejoindre FO pour la défense de leurs intérêts matériels et

moraux lorsqu'ils regardent leur avenir professionnel. Ce forum a pour ambition de trouver les clés pour y parvenir.

Le secteur du développement, à travers notamment l'organisation de cet événement, affirme son soutien plein et entier aux unions départementales, aux fédérations et à tous les militants FO qui œuvrent au quotidien pour un syndicalisme de proximité, de revendication, en lien avec le quotidien des femmes et des hommes au travail et qui ne se laisse pas enfermer dans les seules instances de représentation du personnel.

Le développement s'appuie sur les implantations syndicales, sur les adhésions et sur l'audience obtenue dans tous les scrutins. Dans le privé comme dans le public, le développement c'est maintenant, le développement c'est tout le temps!



Secteur du développement

Depuis soixante-quinze ans, libres et indépendants pour la justice sociale

Décembre 1947, des syndiqués de la CGT motivés par un impérieux besoin d'indépendance font scission, fidèles à la Charte d'Amiens et à l'indépendance du syndicat vis-à-vis des partis politiques, des gouvernements, du patronat et de l'Église.

Les 12 et 13 avril 1948, 1435 délégués, réunis en congrès et emmenés par Léon Jouhaux, créaient la CGT-Force Ouvrière.

Soixante-quinze ans plus tard, liberté, indépendance et défense acharnée des intérêts matériels et moraux des travailleurs, des salariés actifs, des chômeurs et des retraités par la négociation mais aussi le rapport de force et la grève lorsque c'est nécessaire sont dans l'ADN de FO, comme la défense des valeurs républicaines.

C'est sur ces bases que les militants de FO mènent depuis soixante-quinze ans leur action syndicale. En 2023, FO se bat toujours :

- pour l'amélioration de notre modèle social;
- pour une meilleure redistribution des richesses;

- pour l'augmentation des salaires, des pensions, des allocations et des minima sociaux;

- contre la destruction des services publics, qui constituent le capital de ceux qui n'en n'ont pas;

- contre toute forme de discrimination et d'inégalités.

Pour fêter nos 75 ans, une médaille d'anniversaire a été créée, en édition limitée de 3000 exemplaires qui sera disponible à la boutique FO :

<https://www.boutique-fo.fr/>

Une exposition a été élaborée par le secteur de la Communication et la Documentation. Les documents de cette exposition sont issus de la GED, véritable coffre aux trésors de la mémoire de FO :

<https://ged.force-ouvriere.fr/>



© G. DUCROT

Christian Debuire, l'ADN d'un militant fidèle

C'est avec une grande tristesse que la confédération a appris, le 14 mars, le décès à 77 ans de Christian Debuire, secrétaire général de l'union départementale du Val-d'Oise de 2001 à 2012. Cheminot, Christian avait été trésorier de l'UD à l'époque où Francis Tribié en était le secrétaire général. En 2001, au départ de ce dernier, ce fut son ami Vincent Vilpateur, cheminot lui aussi et qui prendra ensuite les rênes de l'UD, qui le sollicita pour qu'il prenne le relais. « *Christian ne courait pas après les titres, mais comme il était un véritable militant, il accepta en s'assurant qu'il serait assisté par quelques camarades et notamment par Vincent. Ce qui fut effectivement le cas. D'ailleurs, Christian, lorsqu'il était en bureau de région, ne manquait jamais d'informer les camarades de son UD, souvent pour leur demander conseil car il ne voulait pas être en décalage sur les positions que nous prenions en bureau avec eux. C'était dans son ADN* », souligne pour l'URIF-FO son ami Gabriel Gaudy. « *Christian, avec son accent "chti", a toujours dit en bureau ce qu'il avait à dire. C'était toujours dans la franchise et sans animosité. Il était attaché à son entreprise, la SNCF, il était attaché aux services publics, il était profondément attaché à FO et à ses copains. Christian était un vrai militant, moins expansif que d'autres mais tellement fidèle, non seulement sur les engagements syndicaux mais également en termes d'amitié.* »

La confédération salue ce militant dévoué à notre organisation syndicale et à la défense des salariés. Elle apporte à sa fédération, à son union départementale, à tous ses camarades et à sa famille toute son amitié et tout son soutien.

Médaille

Dimensions :
diamètre 70 mm
épaisseur 5 mm

Gravure en relief.
Gravure personnalisée possible sur le verso.
Finition vieil argent.



Julien : un éboueur en colère contre la réforme des retraites

Éboueur et délégué FO à la Ville de Paris, Julien Delcourt, 40 ans, est très mobilisé contre la réforme des retraites. Et au quotidien, il est un ardent défenseur des droits des agents, ses collègues.

« **C**ette réforme des retraites me fait enragé. Travailler deux ans de plus, c'est vraiment ignorer la réalité de notre métier ! » Éboueur à la fonctionnelle de la Ville de Paris, l'unité qui gère le nettoyage du périphérique, des marchés et des voies sur berge, Julien Delcourt s'est investi dans cette grève emblématique : avec d'autres militants, ce délégué syndical FO à la Ville de Paris a bloqué plusieurs fois les locaux de la fonctionnelle. En mars, il est aussi allé donner « des coups de main » aux chauffeurs qui bloquaient le garage de bennes d'Issy-les-Moulineaux, jusqu'à ce qu'ils soient évacués par les forces de l'ordre pour réquisition. Un souvenir fort d'un immense élan de solidarité : « Sur le piquet de grève, il y avait des gens de tous horizons, des avocats, des profs. D'autres venaient nous apporter du café. Les automobilistes klaxonnaient au passage. Tout ce soutien, ça donne de la force. On sent bien que la population est de notre côté », raconte ce militant. De toutes les manifs, Julien sera de nouveau gréviste le 6 avril. « Je défile en habit de travail », précise-t-il avec fierté. Il se dit

scandalisé par le manque de reconnaissance vis-à-vis des éboueurs. « On fait des métiers essentiels, mais pénibles et mal considérés. » Depuis neuf ans, ce papa d'une petite fille de 11 ans travaille de nuit, de 21h45 à 5h22, ce qui lui permet de percevoir des primes. « Ça met du beurre dans les épinards pour payer le loyer quand tu gagnes 1983 euros brut. Mais ces primes, elles ne comptent pas dans nos retraites ! » La retraite anticipée des éboueurs ? « Dire qu'on peut partir à 57 ans [59 ans si la réforme passe, NDLR] est faux ! Chez nous, aucun éboueur ne part à cet âge car ils n'ont pas assez cotisé. En revanche, au bout de trente ans de travail, ils sont usés. J'ai même eu trois collègues qui sont décédés peu avant de prendre leur retraite. »

« Il faut avoir de la force pour nettoyer »

Entré comme éboueur à la Ville à Paris à 19 ans « pour la sécurité de l'emploi », Julien a multiplié les postes : éboueur dans le 13^e arrondissement, conducteur d'engins pendant trois ans, avant d'entrer dans la fonctionnelle où il aime l'esprit d'équipe : « Peu de gens le savent, mais

on fait tout : par exemple, saler le périphérique en cas de neige, c'est notre priorité. On a des astreintes. En cas d'accidents, on ramasse les débris, un phare, un rétroviseur tombé... On trouve de tout sur les voies rapides : des pneus, des gravats de travaux,... Il faut avoir de la force pour nettoyer. Et que dire de la pollution qu'on respire ! » Son entrée dans le syndicalisme s'est faite un peu par hasard. En 2012, à la suite d'un conflit avec un chef concernant les heures de travail, il frappe à la porte du bureau de FO de la Ville de Paris : « Je leur ai dit que je voulais devenir délégué syndical, me former au droit du travail pour défendre les agents de propreté. » Délégué syndical depuis dix ans, Julien est aussi membre du bureau syndical FO du personnel de la Ville depuis 2014. Mais ce qu'il aime avant tout, c'est épauler ses collègues. « Il y a des appels de tout Paris. Récemment, j'ai aidé un éboueur qui, refusant de suivre une formation, s'est vu supprimer la possibilité de faire des heures supplémentaires. On est montés voir son chef ensemble. J'ai obtenu gain de cause pour lui. » L'apport d'un soutien efficace, le quotidien du militant.

Ariane Dupré

1948 2023



Pour
la justice sociale,
depuis 75 ans,
libres et
indépendants